

CUB – ASSCUB – Convention financière - Solde des subventions 2010, 2011 et 2012 et subvention annuelle au titre de 2013

ENTRE :

L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX (A.S.C.C.U.B), association loi de 1901, déclarée en Préfecture le 28 mai 1976 et dont le siège social est situé Hôtel de Communauté, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex, représentée par son Président Alain Sanudo, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une décision du Conseil d'Administration de l'association en date du 12 juin 2013.

ET

La COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX (C.U.B.) représentée par son Président, Monsieur **Vincent FELTESSE**, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n°2011/0197 du 25 mars 2011, domiciliée à Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

L'A.S.C.C.U.B et la Communauté Urbaine de Bordeaux ont signé plusieurs conventions triennales successives ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Communauté entend apporter un concours en moyens humains, matériels et financiers aux activités menées par l'A.S.C.C.U.B au profit de ses membres. La dernière convention triennale couvrait la période 2010 à 2012, et la future convention triennale est en cours de négociation.

Afin de permettre à l'association de fonctionner, la Communauté urbaine de Bordeaux s'engage, sous réserve du vote des crédits correspondants, à lui verser une subvention annuelle d'un montant de 170 000 €, dans l'hypothèse où le programme d'action que l'Association entend conduire, présenté dans un budget prévisionnel, fait ressortir le besoin d'un tel financement.

La présente convention a pour objet :

- de préciser le montant et les modalités de versement de la subvention de fonctionnement à l'association au titre de l'année 2013 ;
- et de régler à partir des comptes certifiés des années 2010 et 2011 le solde des subventions annuelles 2010 et 2011.

ARTICLE 2 – Solde des subventions au titre de 2010, 2011 et 2012.

2010 : Le montant de la subvention 2010 a été fixé à 170 000 € ; Conformément à la certification des comptes 2010 transmis à l'administration, le solde de la subvention 2010 en application de la règle de proratisation sur les dépenses effectives est d'un montant de 7 120 € qu'il convient de régler.

2011 : Le montant de la subvention 2011 a été fixé dans la convention financière 2011 à la somme de 170 000 €, et conformément à la certification des comptes 2011 transmis à l'administration, le

trop perçu sur le premier acompte de la subvention 2011 en application de la règle de proratisation sur les dépenses effectives, est d'un montant de 5 298 €; ce montant devrait être remboursé par l'association à la CUB, mais afin de lui permettre de conserver un niveau de trésorerie suffisant et de ne pas creuser le déficit de l'association, il est convenu de ne pas procéder à cette demande de remboursement.

2012 : Le montant de la subvention 2012 a été fixé dans la convention financière 2012 à la somme de 170 000€, et conformément à la certification des comptes 2012 transmis à l'administration le 13 juin 2012, le trop perçu sur le premier acompte de la subvention 2012 en application de la règle de proratisation sur les dépenses effectives est d'un montant de 13 079 €; ce montant devrait être remboursé par l'association, mais il est convenu de ne pas procéder à cette demande de remboursement, afin de ne pas creuser le déficit de l'association et de lui conserver un niveau de trésorerie suffisant.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA SUBVENTION 2013

Le budget prévisionnel 2013 de l'association étant estimé à 297 108 €, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 170 000 € y compris le remboursement du personnel mis à disposition de l'ASCUB.

Cette subvention est non révisable à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata du montant des dépenses effectivement réalisées.

ARTICLE 4 – AFFECTATION DE LA PARTICIPATION

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée. L'association s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention considérée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

ARTICLE 5 – MODALITES DE PAIEMENT

Article 5-1 : Solde des subventions 2010, 2011 et 2012.

- 2010 : Le solde de la subvention 2010 pour un montant de 7 120 € sera payé par la Communauté urbaine de Bordeaux, après signature et enregistrement de la présente convention.
- 2011 : Le trop perçu du premier acompte de la subvention 2011 pour un montant de 5 298 € ne fera pas l'objet de demande de remboursement par la Communauté urbaine de Bordeaux.
- 2012 : Le trop perçu du premier acompte de la subvention 2012 pour un montant de 13 079 € ne fera pas l'objet de demande de remboursement par la Communauté urbaine de Bordeaux.

Article 5-2 : Subvention au titre de l'année 2013 :

La Communauté Urbaine s'acquittera de sa contribution annuelle selon les modalités suivantes :

- le montant prévu de la subvention s'établit à 170 000 €.
- un premier acompte de 160 000 € sera versé dans le délai d'un mois suivant la signature de la présente convention,
- le solde, soit la somme de 10 000 € avant le 30 juin de l'année n +1 et à la réception des documents suivants :
- les bilan, compte de résultat et annexes détaillés certifiés conformes,
- un compte rendu d'activités détaillé précisant notamment pour l'association et chaque section le nombre d'adhérents, la liste des actions et manifestations,
- une note de commentaires expliquant le cas échéant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes par rapport au budget prévisionnel. (voir modèle en pièce jointe :

« comparatif budget prévisionnel - budget définitif »).

ARTICLE 6 – CONDITIONS DE RENONCIATION

Les pièces justificatives exigées pour le versement du solde, devront être produites dans le délai mentionné à l'article 5-2.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de l'aide accordée et la Communauté Urbaine pourra exercer la répétition des sommes versées.

ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la seule année 2013. Elle prendra fin dès le règlement du solde.

ARTICLE 8 – CONTENTIEUX

Les parties conviennent que tout litige, pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

ARTICLE 9 – PIECES ANNEXES

Sont annexées à la présente convention :

Pièce jointe : Modèle de « comparatif budget prévisionnel – budget définitif »

Annexe 1 : Budget 2013 et note de présentation ;

Annexe 2 : Bilan adhésions 2012.

Fait à BORDEAUX, le

**Le PRESIDENT DE
L'ASSOCIATION SPORTIVE ET
CULTURELLE DE LA COMMUNAUTE
URBAINE DE BORDEAUX
(A.S.C.C.U.B),**

Alain Sanudo

**LE PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE URBAINE
DE BORDEAUX,**

Vincent Feltesse

Comparatif budget prévisionnel/budget définitif*

	Budget prévisionnel	Budget définitif	Ecart (en €et %)	Commentaires
DEPENSES :				
TOTAL DES DEPENSES				
RECETTES :				
TOTAL DES RECETTES				
SOLDE				

* Le comparatif budget prévisionnel/budget définitif doit être annexé à la convention.

Présentation Budget 2013 ASCCUB.

Le budget prévisionnel 2013 d'un montant de 297 108 € s'inscrit dans le cadre de la convention triennale CUB / ASCCUB et ne diffère donc pas, dans sa ventilation, du budget 2012 les écarts avec ce dernier résultant de divers ajustements des lignes de fonctionnement.

La subvention 2013, arrêtée à 169 943 €, est ventilée comme ci-dessous:

- Fonds destinés à la mise œuvre des activités des sections soit 56 933 €,
- Fonds affectés au fonctionnement associatif et gérés par le bureau général soit 113 010 € répartis de la manière suivante :

Charges structurelles

- les salaires et charges de la secrétaire comptable en CDI de droit privé soit 29 900 €
- les salaires et charges de l'agent mis à disposition par la Communauté urbaine de Bordeaux remplissant les fonctions de permanent soit 40 100 €
- les frais fixes de fonctionnement, assurances honoraires comptables, téléphonie..., soit 15 210 €.

Dépenses liées aux activités développées par le bureau général et au soutien des activités des sections soit 26 700 €.

Les activités proposées par l'Association s'inscrivent toujours dans le cadre de la politique sociale que souhaite conduire la Communauté urbaine de Bordeaux.

Ces activités sportives et culturelles permettent aux adhérents de faire des choix en fonction de leurs aspirations et génèrent une certaine mixité sociale, que ce soit à l'interne ou dans la confrontation avec d'autres milieux professionnels publics ou privés.

La subvention sollicitée par l'Association est, en dehors des besoins spécifiques inhérents à sa gestion et à son administration par le bureau général, consacrée à la mise en œuvre des activités et à l'optimisation de la pratique par une réduction des coûts individuels.

Les sections sportives présentent comme habituellement des programmes annuels d'activités permettant aux adhérents de participer à de multiples sorties de type loisir/familial ou plus sportives avec un niveau croissant de difficulté (soit une trentaine environ), ainsi que des rencontres inter services ou inter collectivités pour celles et ceux que la compétition tente.

Le succès rencontré par les tournois inter services, organisés par les sections football, handball, badminton et tennis a conduit à maintenir les fonds nécessaires à leur organisation.

Si certaines sections restent stables en effectifs, d'autres enregistrent de nouveaux adhérents notamment les sections Equitation, Golf, Courses et randonnées (ex Sports et découvertes) et Badminton dont les budgets ont été adaptés en conséquence.

Il est probable que les activités Parachutisme et Squash, actuellement en période test, puissent donner lieu à la création de sections.

Comme chaque année une délégation sportive (entre 40 et 50 personnes) participera aux épreuves sportives organisées dans le cadre de la coupe de France UFASEC, qui aura lieu à Lyon.

Les sections culturelles, présentent elles aussi un calendrier d'activités et de rencontres propices à susciter l'intérêt et dont les productions seront l'objet d'expositions.

Au plan des prestations, les besoins se maintiennent notamment pour la billetterie cinéma qui demeure *la* valeur sûre des propositions, mais sur laquelle une réflexion devra toutefois être menée au regard de l'augmentation régulière des tarifs CE (variations de 1,2 à 1,7 € entre prix CE et vente ASCCUB).

Cette situation conduira très certainement à un incontournable ajustement du coût proposé à l'adhérent, qui aura deux conséquences, la première étant bien évidemment le mécontentement des adhérents et la seconde, en rapprochant le prix associatif du prix CE, de réduire le nombre de bénéficiaires qui ne considéreront plus l'offre attractive.

L'année 2013, connaîtra certainement un ralentissement de l'activité générale en raison de la période consacrée à la restauration d'un fonctionnement normal et de ce fait même devrait connaître une remise à niveau de ses processus internes que les membres du conseil d'administration et du bureau entendent bien mener à son terme.

Cette démarche vise à poser des bases de fonctionnement plus solides et à conforter le rôle que l'Association doit tenir au sein du collège des acteurs sociaux.



**ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE
DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Comme habituellement, l'Association a poursuivi en 2012, l'ensemble de ses activités habituelles au travers des diverses actions menées par les sections sportives et culturelles.

Les activités de loisirs sportifs et de compétition

Badminton :

La proximité des installations de jeu favorise toujours le développement de cette section, dont les effectifs sont en progression mais naturellement limités par une offre de réservation de cours réduite par le loueur. Les 3 équipes de trois jouant en corporatif ont des résultats encourageants. A noter l'organisation d'un tournoi inter services.

Cyclisme :

Mise en œuvre des courses et brevets inscrits au calendrier UFOLEP, comme celles habituelles de Bruges et de Créon (brevets) pour les cyclotouristes et les courses sur circuit fermé pour les cycloportifs à Talence et à Créon.

Equitation :

Les sorties habituelles de la section, en particulier le galop en bord de mer, ont réuni de nombreux participants parmi lesquels de jeunes cavaliers. Le soutien aux heures de monte, qui est l'une des particularités de cette section, pour sécuriser la pratique, favorise l'ouverture vers les plus jeunes. Action renforcée par l'organisation d'une journée portes ouvertes destinée à faire découvrir l'équitation au plus grand nombre.

Football :

Malgré des effectifs limités et des difficultés rencontrées pour l'entretien du terrain de jeu au stade Lucien Caillaud, la section a maintenu deux équipes en championnats corporatifs catégorie nocturne.

Golf :

Bonne implication des joueurs et joueuse inscrits en corporatif (IEGB).
Participation à la Collectee Cup, qui met en présence des équipes d'autres collectivités.

Hand ball :

Maintien d'une équipe en corporatif, malgré des difficultés pour trouver des salles pour l'entraînement et le jeu.

Karting :

Cette section a participé à diverses compétitions d'endurance, malgré un net recul du soutien des partenaires financiers traditionnels.

Montagne :

Réalisation du calendrier annuel pour cette section qui œuvre en moyenne et haute montagne. A noter pour les plus courageux, la fin de traversée des Pyrénées d'ouest en est débutée en 2007, les marcheurs emportant avec eux matériels de couchage et vivres pour toute la durée de la marche.

Pêche :

Lâchers de truites et concours aux poissons blancs, activités phares de la section, ont comme habituellement remporté un vif succès. Effectifs sont toujours élevés pour cette section, parmi lesquels des passionnés de la pêche à la carpe. L'équipe corporative quant à elle a obtenu de bons résultats.

Pelote Basque :

Pratique habituelle pour les adhérents, dont le nombre est limité par les capacités de réservation des salles existants sur l'agglomération.

Pétanque :

Cette section a poursuivi ses activités partagées entre entraînements et engagements corporatifs mais est toujours à la recherche d'un site pouvant l'accueillir.

Sports et Découvertes :

La section a proposé un calendrier annuel de sorties également très fourni et de difficultés variées.

Augmentation du nombre des coureurs qui ont représenté l'association dans diverses courses régionales et ont participé au challenge Gérard Gabas initié par la section voici plusieurs années.

Tennis :

Mise à disposition de terrains et d'un club-house pour celles et ceux souhaitant pratiquer le tennis. L'équipe corporative s'est maintenue à un bon niveau.

Voyages :

Organisation d'un voyage à Rome. La section a débuté la préparation d'un séjour à Cuba pour 2013.

Les activités culturelles

Aquarelle :

Poursuite des acquisitions techniques grâce aux apports d'un professeur donnant lieu à une exposition annuelle des œuvres des adhérents.

Photo :

Activité habituelle pour les membres de cette section qui ont toujours en vue une exposition de leurs travaux.

Actions Bureau

UFASEC

Le bureau a organisé le déplacement des membres des sections (50) inscrits aux épreuves de la Coupe de France UFASEC, tournoi intercommunautaire, qui se déroulait cette année à Lyon.

Poursuite de l'activité parachutisme avec toutefois un recul constaté sur le soutien des partenaires financiers privés.